

Ecoles primaires et maternelles - Subvention pour classes de découverte - Troisième répartition 2001

Mme FELLMANN, Première Adjointe, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer au titre de la troisième répartition pour l'année 2001 les subventions suivantes pour classes de découverte :

PEP 25 : 130 057, 20 F soit 19 827,09 €

Ecoles	Dates	Nombre d'élèves	Nombre journées	Coût jour	Coût total	Organismes bénéficiaires
Battant primaire	08 au 13.01.01	25	150	54,60 F 8,32 €	8 190,00 F 1 248,56 €	PEP 25
Butte primaire	22 au 27.01.01	24	144	54,60 F 8,32 €	7 862,40 F 1 198,62 €	PEP 25
Saint-Claude primaire	22 au 27.01.01	23	138	54,60 F 8,32 €	7 534,80 F 1 148,67 €	PEP 25
Bernard primaire	22 au 27.01.01	24	144	54,60 F 8,32 €	7 862,40 F 1 198,62 €	PEP 25
Battant primaire	05 au 10.02.01	13	78	54,60 F 8,32 €	4 258,80 F 649,25 €	PEP 25
Rivotte primaire	05 au 10.02.01	20	120	54,60 F 8,32 €	6 552,00 F 998,85 €	PEP 25
Fontaine Ecu primaire	05 au 10.02.01	21	126	54,60 F 8,32 €	6 879,60 F 1 048,79 €	PEP 25
Rosemont primaire	12 au 17.02.01	22	132	54,60 F 8,32 €	7 207,20 F 1 098,73 €	PEP 25
Fanart primaire	12 au 17.02.01	50	300	54,60 F 8,32 €	16 380,00 F 2 497,11 €	PEP 25
Macé primaire	14 au 16.02.01	25	75	54,60 F 8,32 €	4 095,00 F 624,28 €	PEP 25
Vieilles Perrières primaire	18 au 24.03.01	45	315	54,60 F 8,32 €	17 199,00 F 2 621,97 €	PEP 25
Ile de France primaire	19 au 24.03.01	70	420	54,60 F 8,32 €	22 932,00 F 3 495,96 €	PEP 25
Dürer primaire	26 au 31.03.01	40	240	54,60 F 8,32 €	13 104,00 F 1 997,69 €	PEP 25
TOTAL		402	2 382		130 057,20 F 19 827,09 €	

SEJOURS LIBRES : 11 466,00 F soit 1 747,98 €

Ecoles	Dates	Centres	Nombre d'élèves	Nombre journées	Coût jour	Coût total	Organismes bénéficiaires
Granvelle primaire	05 au 10.03. 01	CLAJ Rochejean	35	210	54,60 F 8,32 €	11 466,00 F 1 747,98 €	coopérative scolaire

Le Conseil est invité à délibérer sur la répartition qui lui est proposée et en cas d'approbation à prélever la somme de 141 523,20 F, soit 21 575,07 € au budget primitif 2001 chapitre 92.255.6574 code service 21100.

«**M. LE MAIRE** : Bien entendu, il ne vous a pas échappé que désormais tout est traduit en euros, nous sommes donc en avance. Nous vous ferons d'ailleurs prochainement, je pense au conseil du 14 ou du 28 juin, un premier point pour que vous sachiez où nous en sommes au niveau des services municipaux par rapport à l'euro. On peut d'ores et déjà dire que nous sommes très en avance puisque notre Directeur Général Adjoint est un membre éminent du comité qui à Bercy travaille sur ces problèmes de conversion en euros pour les collectivités locales. Et nous aurons bientôt à signer des conventions de conversion en euros parce qu'il va tout falloir transformer en euros».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Education, Petite Enfance, Jeunesse, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette répartition.

Récépissé préfectoral du 13 juin 2001.